



Canton de  
Bordères/Echez  
-----  
Commune d'IBOS

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 14 juin 2022 à 18h

**Présents :** Denis FEGNE, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Michel DUHAMEL, Bruno CAZERES, Jean-Christophe MADELAINE, Dominique GAYE, Hélène FRANCES, Sandrine TREBUCQ, Ingrid BOUTARFA, Caroline ECORCHON, Jean-Baptiste MARTINEZ

**Absents :** Noémie DEUTSCH (procuration pour Michel DUHAMEL), Régine TOSON (pour Gisèle VINCENT), Jean TRILLE (pour Bernard JOUCLA), Bernard LHOSSAIN (pour Denis FEGNE), Stéphanie MARQUEZ (pour Dominique GAYE), Alexandre ARRIZABALAGA (pour Philippe SOULE-PERE), Juliette SALANNE (pour Hélène FRANCES), Laetitia CAZABAN, Serge ALMENDRO

Elue secrétaire de séance : Hélène FRANCES      Nombre de conseillers en exercice : 23      Date de la convocation : 9 juin 2022

**CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT**

**Cadre d'emploi : ADJOINT ADMINISTRATIF / Grade : ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>er</sup> CLASSE**

*Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-14 et L313-1,  
Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.  
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.  
Considérant le tableau des emplois ;  
Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent de gestion comptable ;*

Le Maire propose à l'assemblée :

- La création d'un emploi permanent d'agent administratif à temps complet,
- A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs au grade des adjoints administratifs principaux 1<sup>er</sup> classe,
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
  - Agent administratif en charge de la comptabilité, de la paie, de l'engagement et du mandatement des factures, de l'émission des titres de recette, de la gestion des loyers, etc.
- La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.
- La modification du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- De créer un emploi permanent à temps complet d'agent de gestion comptable au grade d'adjoint administratif principal 1<sup>er</sup> classe du cadre d'emploi des adjoints administratif territoriaux à raison de 36 heures hebdomadaires.
- D'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

L'assemblée délibérante  
Extrait certifié conforme et exécutoire :

Compte tenu de la transmission  
en Préfecture le.....17 JUIN 2022  
de la publication le.....17 JUIN 2022  
IBOS, le.....17 JUIN 2022  
Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,

Denis FEGNE

